

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Membres électeurs : 40
Membres électeurs présents : 26
Pouvoirs : 3
Vote : - Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION N° 2017/4

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-56 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité,

DECIDE :

Article 1 :

Après avoir procédé à l'élection des 2 membres du collège des collectivités, sont élus membres du bureau du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **Mme MOUTOUCOMORAPOULLE Sylvie**
- **M. HOARAU Jacquet**

Article 2 :

Après avoir procédé à l'élection des 3 membres du collège des usagers, des personnalités qualifiées et le représentant des milieux socio-professionnels, sont élus membres du bureau du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion :

- **Mme LACOSTE Marie**
- **M. LEGER Christian**
- **M. TROADEC Roland**

Saint-Denis, le 29 nov 2017

Le président du Comité de l'eau et de la
biodiversité de La Réunion

